



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-023-2020-11

PUBLIÉ LE 16 NOVEMBRE 2020

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé**

IDF-2020-11-16-022 - ARRÊTÉ N° DS - 2020/031 portant délégation de signature (3 pages) Page 3

IDF-2020-11-16-023 - Arrêté n°DS /2020-032 portant délégation de signature "ordonnateur" du directeur général de l'ARS Ile-de-France à Madame Vanessa HEBER (2 pages) Page 7

IDF-2020-11-16-024 - Arrêté n°DS-2020-033 portant abrogation de l'arrêté n°2019-99 de délégation de signature du directeur général de l'ARS Ile-de-France à Mme Florence HUIN (1 page) Page 10

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

IDF-2020-11-16-016 - Arrêté n° 2020-61 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France (6 pages) Page 12

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris**

IDF-2020-11-16-021 - ARRETE du 16 novembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Richard THUMMEL, Directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile nord, en matière administrative (2 pages) Page 19

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-11-16-022

**ARRÊTÉ N° DS - 2020/031**  
**portant délégation de signature**

*Arrêté n°DS - 2020/031 portant délégation de signature*

## **AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTÉ N° DS - 2020/031**

**portant délégation de signature**

### **LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE**

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'Etat, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à compter du 3 septembre 2018.

### **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale, à effet de signer tous les actes relevant de sa Direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

#### **ARTICLE 2 :**

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France ;
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

### **ARTICLE 3 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale, la délégation qui lui est conférée est donnée à Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire Général adjoint.

### **ARTICLE 4 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, Secrétaire Générale, et de Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire Général adjoint, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Madame Camille PILOU, responsable du pôle Ressources Humaines
- Monsieur Samir EL BAZ, responsable du pôle pilotage interne
- Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du département dialogue social et qualité de vie au travail
- Madame Nadia BOULHAROUF, responsable du département affaires juridiques et marchés publics
- Madame Viviane MALETERRE, responsable du département Systèmes d'Information Internes.

### **ARTICLE 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Catherine DUMONT, de Monsieur Vincent METTAUER et de Madame Camille PILOU, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à :

- Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs, de la masse salariale et gestion de la paie.
- Madame Myriam PELAS-KOLOGO, responsable du département du recrutement à l'intégration
- Madame Vanessa HEBER, responsable adjointe du service compétences et formation.

### **ARTICLE 6 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, de Monsieur Vincent METTAUER et de Monsieur Samir EL BAZ, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence, à Monsieur Jean-François DUTRANOY, responsable du département logistique générale et sécurité.

### **ARTICLE 7 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DUMONT, de Monsieur Vincent METTAUER et de Madame Viviane MALETERRE, délégation de signature est donnée, dans la limite de son champ de compétence à Monsieur Régis BEAUDET, responsable adjoint des Systèmes d'information Internes.

### **ARTICLE 8 :**

L'arrêté n° DS-2020/019 du 9 juillet 2020 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

**ARTICLE 9 :**

La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 16 novembre 2020

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-11-16-023

Arrêté n°DS /2020-032 portant délégation de signature  
"ordonnateur" du directeur général de l'ARS Ile-de-France  
à Madame Vanessa HEBER

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

### ARRÊTÉ N° DS /2020-032

#### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

#### LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;
- VU** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

- CONSIDÉRANT** les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence régionale de santé Île-de-France :
- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
  - CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
  - CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
  - CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
  - CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
  - CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
  - CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
  - CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
  - CRB Innovation, recherche et transformation numérique ci-après dénommé CRB DINO
  - CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
  - CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
  - CRB Veille et sécurité sanitaire ci-après dénommé CRB DVSS
  - CRB Santé publique ci-après dénommé CRB DSP
  - CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
  - CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
  - CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
  - CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
  - CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS ;

## ARRÊTE

- ARTICLE 1<sup>er</sup> :** En cas d'empêchement de **Madame Catherine DUMONT**, secrétaire générale, et de **Monsieur Vincent METTAUER**, secrétaire général adjoint, délégation de signature est donnée à **Madame Vanessa HEBER, responsable adjointe du service compétences et formation**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB FOREC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.
- ARTICLE 2<sup>e</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Madame Vanessa HEBER, responsable adjointe du service compétences et formation**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB FOREC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.
- ARTICLE 3<sup>e</sup> :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 16 novembre 2020

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé

IDF-2020-11-16-024

Arrêté n°DS-2020-033 portant abrogation de l'arrêté  
n°2019-99 de délégation de signature du directeur général  
de l'ARS Ile-de-France à Mme Florence HUIN

## ARRÊTÉ n°DS-2020-033

### PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ n°2019-99 DE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE DE FRANCE À MADAME FLORENCE HUIN

#### Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55 ;

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 3 septembre 2018 ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2019-99 du 19 décembre 2019 portant délégation de signature, donnée à **Madame Florence HUIN**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

#### Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 16 novembre 2020

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**signé**

Aurélien ROUSSEAU

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

IDF-2020-11-16-016

Arrêté n° 2020-61

portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan  
RUDANT

directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la  
consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

**Arrêté n° 2020-61**  
portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT  
directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

LE PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de commerce ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 décembre 2019 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 1er janvier 2020 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 15 juin 2020 nommant Madame Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France chargée des fonctions de responsable de l'unité départementale de Paris, à compter du 8 juillet 2020 ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2020-11-09-010 en date du 9 novembre 2020, par lequel le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

## **Arrête**

### **Article 1er**

Subdélégation de signature est donnée à Mme Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de Paris à compter du 8 juillet 2020, à effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de Paris :

#### **Nature de la matière – Salaires et conseillers des salariés**

Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile - Article L.7422-2 du CT

Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile - Articles L.7422-6 à 7422-7 et L.7422-11 du CT

Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés - Article L.3141-23 CT

Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - Articles L.3232-7 et -8 R.3232-3 et 4 du CT

Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - Articles L.3232-7 et -8, R.3232-6 du CT

Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié - Articles D.1232-7 et 8 du CT

Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission - Article L.1232-11 du CT

Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés - Article D.3141-11 du CT

Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental - Article D.2261-6 du CT

#### **Nature de la matière – Jeunes de moins de 18 ans**

Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance – article L.4153-6, R.4153-8 et R.4153-12 du CT, article L.2336-4 du code de la santé publique

Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode - Article L.7124-1 du CT

Délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants - Articles L.7124-5 et R.7124-1 du CT

Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement - Article L.7124-9 du CT

#### **Nature de la matière – Agences de mannequins**

Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins – Articles L.7123-14 et R.7123-8 à -17 du CT

#### **Nature de la matière – Hébergement collectif**

Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local - Articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif

#### **Nature de la matière – Conciliation**

Procédure de conciliation - Articles L.2522-4 et R.2522-1 à R.2522-21 du CT

**Nature de la matière - CISSCT**

Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres) - Articles L.4524-1 et R.4524-1 à -9 du CT

**Nature de la matière – Apprentissage et Alternance**

Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours – Articles L.6223-1 et L.6225-1 à L.6225-3, R.6223-16 et R.6225-4 à R.6225-8 du CT

**Nature de la matière – Main d'œuvre étrangère**

Autorisations de travail - articles L.5221-2 à L.5221-11 - Articles R.5221-1 à R.5221-50 du CT

Visa de la convention de stage d'un étranger - Articles R.313-10-1 du CESEDA et suivants

**Nature de la matière – Placement au pair**

Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales" – Décret n°71-797 du 20/09/1971, circulaire 90.20 du 03/01/99, accord européen du 21/11/99

**Nature de la matière – Aide aux salariés placés en activité partielle**

Attribution de l'allocation d'activité partielle- Articles L.5122-1, R.5122-1 à R.5122-19 du CT

Accord préalable d'autorisation d'activité partielle – Articles L.5122-1, R.5122-2 à R.5122-4 du CT

**Nature de la matière – Mise en place de l'activité partielle de longue durée**

Décision de validation ou de refus de validation des accords collectifs d'activité partielle de longue durée – Loi n°2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ; article R. 5122-4 du code du travail ;

Décision d'homologation ou de refus d'homologation des documents unilatéraux d'activité partielle de longue durée – Loi n°2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ; article R. 5122-4 du code du travail ;

Décision de demande de remboursement à l'Agence de Services et de Paiement des allocations d'activité partielle de longue durée - Loi n°2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ; article R. 5122-4 du code du travail ;

Décision d'autorisation de renouvellement ou de refus de renouvellement de la décision de validation de l'accord ou d'homologation du document d'activité partielle de longue durée - Loi n°2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ; article R. 5122-4 du code du travail ;

**Nature de la matière - Emploi**

Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle – Article R.1143-1 du CT, D.1143-2 et suivants du CT

Conventions FNE, notamment: d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés - Articles L.5111-1 à 3, L.5123-1 à 41, L.1233-1-3-4, R.5112-11, et L.5124-1, R.5123-3 et R.5111-1 et 2 du CT, circulaires DGEFP n°2011/12 du 01/05/11, instruction DGEFP/MADE/2016/66 du 8 mars 2016

Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi - articles L.5121-3 à 5 et R.5121-14 à 18 du CT

Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC - Articles L.5121-3, R.5121-14 et R.5121-15 du CT

Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences - Article L.5121-1, L.5121-2, D.5121-1 à D.5121-3

Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L.2242-16 et 2242-17 CT – D.2241-3 et 2241-4 CT

Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation - Articles L.1233-84 à L.1233-89, D.1233-37, D.1233-38, D.1233-45, D.1233-46 du CT

Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP) - Loi n°47.1775 du 19/09/47, loi n°78.763 du 19/07/78, loi n°92.643 du 13/07/92, décret n°87.276 du 16/04/87, décret 10/02/02, loi n°2014-856 du 31 juillet 2014

Dispositifs locaux d'accompagnement - circulaires DGEFP 2002-53 du 10/12/02 et 2003-04 du 04/03/03, décret n°2015-1103 du 01/09/2015

Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne - articles L7232-1 et suivants du CT, article D.312-6-1 du CASF

Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique - articles R.5132-1 à 6, 44, D.5132-10- 1, R 5132-10-6 à R 5132-10-11, D.5132-26, R 5132-27 à R 5132-43, R 5132-44 à R.5132-47 du CT, l'instruction DGEF n°2014-2 du 2 février 2014

Conventionnement des missions locales - articles L.5314-1 à L5314-4

Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires" – L.3332- 17-1 et R.3332-21-3 du CT

#### **Nature de la matière - Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi**

Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement - articles L.5426-2 à L.5426-9, R.5426-1 et suivants du CT

#### **Nature de la matière - Formation professionnelle et certification**

Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation - articles R.6341-45 à R.6341-48 du CT

Délivrance du titre professionnel - Désignation du jury – VAE : recevabilité VAE – Articles R.338- 6 et 7 du code de l'Education - loi 2002-73 du 17/01/02, décret 2002-615 du 26/04/02, arrêtés du 22 décembre 2015 et du 21 juillet 2016

#### **Nature de la matière – Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap**

Sanction administrative pour non-respect des obligations d'emploi – Articles L.5212-2, L.5112-6 à L.5212-12 et R.5212-31 du CT

Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés - Articles L.5212-8 et R.5212-15 du CT

#### **Nature de la matière – Travailleurs en situation de handicap**

Subvention d'installation d'un travailleur handicapé - Articles R.5213-52, D.5213-53 à 5213-61 du CT

Aides financières pour l'adaptation du lieu de travail et pour le renforcement de l'encadrement des travailleurs handicapés – L.5213-10; R.5213-32 à R.5213-38 du CT

Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage - Articles L.6222-38, R.6222-55 à 6222-58 du CT, arrêté du 15/03/78

Aide aux postes des entreprises adaptées – R.5213-74 à 76 du CT

### **Article 2**

Dans le domaine de la main d'œuvre Etrangère, autorisation de travail, visa de la convention de stage d'un étranger, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gaëtan RUDANT, la subdélégation de signature sera exercée par :

M. Jacky HAZIZA  
M. Patrice PEYTAVIN  
M. Niklas VASSEUX  
Mme Isabelle DALU  
Mme Marie-Thérèse VRIELINCK

Dans les autres matières, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gaëtan RUDANT, la subdélégation de signature sera exercée par :

M. Jacky HAZIZA  
M. Patrice PEYTAVIN  
M. François CHAUMETTE  
Mme Corinne ROUXEL  
M. Jean-Philippe DEVOUCOUX  
M. Niklas VASSEUX  
Mme Anne-Catherine BISOT

### **Article 3**

En l'absence de M. CHAUMETTE, M. Jean-Philippe DEVOUCOUX ou de Mme ROUXEL la subdélégation de signature sera exercée par :

M. Stéphane GAUDY pour l'insertion par l'activité économique  
M Nicolas BOUVET pour l'activité partielle et le FNE

#### Article 4

Subdélégation de signature est donnée à M. Dominique BONNAFOUS, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (Pôle C), et à Mme Nathalie CAUVIN, cheffe du service métrologie et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile-de-France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet de Paris :

##### Nature de la matière – Métrologie Légale

Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure - Article 62-3 arrêté du 31/12/01

Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais - Article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01

Invitation d'un opérateur économique à mettre un terme à une non-conformité constatée ; ordre de remise en conformité, de rappel ou de retrait du marché d'un instrument de mesure non conforme ; interdiction ou restriction de mise sur le marché, de mise en service ou d'utilisation d'un instrument de mesure non conforme - Article 5-20 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Délivrance de certificat d'examen de type en l'absence d'organisme désigné - Articles 7 et 8 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Autorisation de mise en service d'un nombre limité d'instruments d'un type pour lequel une demande d'examen de type a été présentée - Article 12 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Injonction au titulaire d'un certificat d'examen de type de porter remède aux défauts constatés et de demander un nouvel examen de type ; suspension du bénéfice de la marque d'examen de type et suspension de la mise sur le marché des instruments du type présentant des défauts - Article 13 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Mise en demeure d'un bénéficiaire de certificat d'examen de type de remédier aux défauts constatés sur les instruments en service ; interdiction d'utilisation des instruments restant défectueux - Article 13 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Suspension de la vérification primitive et de la mise sur le marché des instruments d'un modèle donné - Article 21 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Suspension de la mise sur le marché et de la mise en service d'instruments présentant à l'usage un défaut qui les rend impropres à leur destination (instruments ayant fait l'objet d'une approbation CEE de modèle) - IV de l'article 10 du décret du 4 août 1973

Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure en cas d'absence d'organisme désigné - Articles 18 et 23 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure - Article 26 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Désignation d'organismes et retrait de désignation d'organismes désignés - Article 36 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Désignation d'organismes pour l'approbation CEE de modèle et pour la vérification primitive CEE - Article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 8 novembre 1973

Décision d'agrément, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés - Articles 37 et 39 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 – Articles 40 et 43 de l'arrêté du 31/12/2001 – Arrêtés du 01/10/1981, du 14/09/1981 et du 07/07/2004

Dérogation aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesures - Article 41 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Attribution, refus d'attribution ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes désignés ou agréés - Article 45 du décret n°2001-387 du 3 mai 2001

Décision autorisant le contrôle des instruments par leur détenteur - Article 18 de l'arrêté du 6 mars 2007 ; article 25 de l'arrêté du 1er août 2013 ; article 25 de l'arrêté du 21 octobre 2010

#### Article 5

Sont exclus de la présente délégation :

- La signature des conventions passées au nom de l'État avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics,
- Les décisions portant attribution de subvention ou de prêts de l'État aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux,

- Les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires,
- Les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 2 mars 1982,
- Les circulaires aux maires,
- Les arrêtés ayant un caractère réglementaire,
- Toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert),
- Toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur les compétences de l'État, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail.

#### **Article 6**

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

#### **Article 7**

L'arrêté de subdélégation de signature n° 2020-55 du 15 octobre 2020 est abrogé.

#### **Article 8**

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les subdélégués désignés ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 16 novembre 2020

Pour le préfet de région, préfet de Paris par intérim et par délégation,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France

Gaëtan RUDANT

Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris

IDF-2020-11-16-021

ARRETE du 16 novembre 2020

portant délégation de signature à Monsieur Richard

THUMMEL,

Directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile

nord,

en matière administrative

**ARRETE du 16 novembre 2020**

portant délégation de signature à Monsieur Richard THUMMEL,  
Directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile nord,  
en matière administrative

Le préfet de la région d'Île-de-France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code des transports et notamment ses articles L.6412-1 à L.6412-3 ;

Vu le code de l'aviation civile et notamment ses articles R.330-18, R.330-19 et R.330-19-1 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 82-653 du 29 juillet 1982 portant réforme de la planification ;

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 modifiée, relative à la sécurité quotidienne ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-1198 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au ministre de l'équipement, des transports et du logement du 1° de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 97-1199 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application au ministre de l'équipement, des transports et du logement de l'article 2 (2°) du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2002-24 du 3 janvier 2002, relatif à la police de l'exploitation des aéroports et modifiant le code de l'aviation civile (deuxième partie : Décrets en Conseil d'Etat) ;

Vu le décret n° 2002-1026 du 31 juillet 2002 modifié relatif à certaines mesures de sûreté et de sécurité du transport aérien et modifiant le code de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 6 ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2020-139 du 19 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 26 novembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2018 portant nomination de nommant Monsieur Richard THUMMEL, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord à la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

## ARRETE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Richard THUMMEL, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord, à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Ile-de-France : la délivrance, la transformation en licence temporaire, la suspension et le retrait de la licence d'exploitation de transporteur aérien et l'autorisation d'exploiter des services aériens mentionnés aux articles L.6412-1 à L.6412-3 du code des transports, l'autorisation d'utiliser un aéronef immatriculé à l'étranger et l'autorisation d'affréter un aéronef d'un autre transporteur aérien, et de proposer les transactions prévues par l'article R330-18 du code de l'aviation civile.

Les décisions susvisées sont applicables aux entreprises ayant leur principal établissement ou leur siège social dans la région d'Ile-de-France, si ces entreprises exploitent uniquement des aéronefs d'une masse maximale au décollage inférieure à 10 tonnes ou d'une capacité inférieure à 20 sièges, sauf si cette entreprise exploite des services réguliers internationaux.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'indisponibilité de M. Richard THUMMEL, ingénieur général des ponts, des eaux et forêts, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord, délégation est consentie aux agents suivants placés sous son autorité dans les limites de leurs attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévues à l'article 1<sup>er</sup> :

- M. Thomas VEZIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, en charge des affaires techniques ;
- M. Sébastien MONTET, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du département surveillance de Roissy-Charles de Gaulle ;
- M. Jean-Claude CAYE, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de cabinet du directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord ;
- M. Christophe LAGORCE, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division développement durable.

**Article 3 :** L'arrêté n° IDF-2020-08-17-023 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Richard THUMMEL, directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile nord, en matière administrative, est abrogé.

**Article 4 :** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelon de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 16 novembre 2020

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

**Signé**

Marc GUILLAUME